



## Réouverture

# Le rôle du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) d'établissement dans le contexte du Covid-19

## 1. Enjeux

Les mesures exceptionnelles prises pour lutter contre la pandémie du Covid-19 et protéger la vie de chaque individu ont souligné l'articulation fondamentale des enjeux de santé individuelle et collective avec la responsabilité de chaque citoyen envers lui-même et la société. Prendre soin de sa santé et de celle de ses proches est une démarche qui nous engage en tant que citoyen. Le lien entre santé, citoyenneté et solidarité pose l'exigence d'une réflexion transversale tenant compte des enjeux de prévention et de santé publique dans une perspective éducative. Par ses missions et son rôle fédérateur, le CESC, instance privilégiée de dialogue partenarial, a toute sa place comme outil d'échanges, de réflexions et de mise en œuvre de projets sur ces enjeux majeurs de santé publique.

## 2. Conduites à tenir

Au titre de ses missions d'éducation à la santé et à la citoyenneté, le calendrier des actions et projets éducatifs du CESC pourra être adapté aux demandes et attentes des élèves, de leurs parents et de la communauté éducative en contexte de Covid-19. La démarche de dialogue partenarial engagée au sein d'une réunion du CESC donnera cohérence et lisibilité à cette réorientation des actions éducatives sur la base d'un diagnostic partagé. Il s'agit de se saisir de ce contexte particulier pour renforcer certaines actions de promotion de la santé telles que, par exemple, le sens de l'hygiène et des gestes barrière utiles à toute lutte contre une épidémie, quelle qu'en soit sa nature.

Le dialogue au sein du CESC est également l'occasion de renforcer le lien entre les activités pédagogiques et les éducations transversales, toutes au service des apprentissages dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Enfin, les élèves des CVC et CVL peuvent être forces de propositions auprès du CESC.



### 3. Proposition d'activités

#### Sur les notions de bien-être, de soin et de solidarité en faveur du vivre ensemble :

- **Proposer l'instauration de temps d'échange, encadrés par les personnels volontaires de l'établissement, entre les élèves - dans le respect des règles de distanciation sociale et de sécurité sanitaire** - sur plusieurs thématiques autour du bien-être préalablement définies par le CESC. Ces temps peuvent être organisés lors de la pause méridienne, des heures de vie de classe et en soirée pour les élèves internes.
- **Renforcer l'information aux élèves concernant les dispositifs et les structures d'aide, d'accueil, d'écoute et d'accompagnement** qu'ils peuvent mobiliser en cas de besoin (personnels de santé et sociaux, psychologues de l'éducation nationale qui interviennent dans l'établissement, Maison des Adolescents, Planning Familial, etc.).
- Prévoir des actions pour **sensibiliser les élèves aux rythmes de vie** adaptés à la scolarité et favorables à leur santé (sommeil, alimentation, usages numériques et des écrans, etc.).

#### Sur le thème de l'hygiène et de la sécurité sanitaire :

- Proposer en CESC des actions éducatives pour renforcer la sensibilisation des élèves au respect des règles d'hygiène et de sécurité sanitaire pour lutter contre la propagation des épidémies. Le [guide sanitaires](#) peut constituer une ressource supplémentaire pour accompagner les équipes sur la question de l'état des sanitaires dans les établissements scolaires.
- **Mobiliser les délégués de classe, d'internat, de CVC ou CVL, les éco-délégués et les élèves ambassadeurs-santé pour co-construire avec les équipes éducatives des actions de sensibilisation** aux gestes barrières en lien avec les règles d'hygiène et de sécurité sanitaire en vigueur.

#### Sur la prévention des conduites à risque :

Les circonstances exceptionnelles engendrées par le confinement ont pu favoriser l'émergence et/ou le renforcement de comportements à risque chez certains élèves et par conséquent appeler la vigilance des équipes en matière de :

- consommations de substances psychoactives telles que l'alcool, le tabac et le cannabis ;
- usages excessifs des jeux vidéo et risques associés à une surexposition aux écrans (troubles du sommeil, alimentation, etc.) ;
- développement de troubles alimentaires.

Le CESC pourra prendre en considération ces risques dans l'analyse des besoins des élèves et bien évidemment au-delà de la reprise suite au confinement.